

FORMATION TITRE DE MONITEUR D'ATELIER

Fiche de candidature

Rentrée 2026

Janice RICHARDSON –
Assistante de Formation
Ligne directe : 02.38.47.71.07
ma@erts-olivet.org

Votre identité :

NOM (en lettres capitales) _____
NOM de jeune fille _____
Prénom(s) _____ Date de naissance ____/____/_____
Lieu de naissance _____ Département _____
Adresse personnelle _____
Code postal ____/____/____/____/____ Ville _____
E-mail (en minuscule et sans accent) _____
N° Téléphone Portable _____ N° Tél Fixe _____
Reconnaissance handicap : ☐ CDAPH ☐ RQTH ☐
Besoin d'un aménagement spécifique lié à un handicap ou une maladie longue durée :
☐ OUI ☐ NON

Votre situation actuelle (possibilité de cocher plusieurs cases) :

☐ Demandeur d'emploi et N° Identifiant France Travail _____

☐ Salarié(e)
(Si vous envisagez, avec l'accord de votre employeur, de suivre la formation en situation d'emploi, remplir le cadre suivant et joindre la fiche « Attestation de financement »)
Poste occupé _____ Type de contrat _____
Nom de l'organisme employeur _____
Date de début ____/____/____ Date de fin ____/____/____
Nom et Prénom du représentant de l'établissement _____
Adresse _____
Code Postal _____
Ville _____
Téléphone ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____
E-mail du représentant de l'établissement _____

☐ Personne en reconversion

☐ Autre situation : _____

Vos diplômes (joindre la copie des diplômes) :

- ☐ Aucun
- ☐ En cours d'obtention, précisez lequel : _____
- ☐ Diplômes, titres ou certificats généraux ou professionnels, précisez :

Intitulé	Date d'obtention

Votre expérience professionnelle (joindre votre CV) :

Périodes	Etablissement / Entreprise	Fonctions exercées

Votre candidature à la formation du titre de Moniteur d'Atelier :

- Je m'inscris dans une démarche de formation :

- ☐ pour l'acquisition de la globale (441h théoriques + 1085h pratiques : dont 980h stage long + 105h stage court) Allègements possibles
- ☐ pour l'acquisition de la certification d'un ou plusieurs blocs de compétences - Pas d'allègements possibles

- Si vous souhaitez vous inscrire en formation pour l'acquisition de la certification pour seulement un ou deux blocs de compétences, précisez :

- ☐ BLOC 1: Accompagner les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages en milieu de travail protégé (161h +14h de certification + 350h de stage)
- ☐ BLOC 2: Organiser et conduire la production de biens ou de services et animer une équipe en situation de production milieu de travail protégé 133h + 315h de stage
- ☐ BLOC 3: Soutenir le développement des compétences professionnelles des personnes, favoriser leur reconnaissance et l'accès à la certification professionnelle milieu protégé 133h + 315h de stage

- **Demande de dispenses et / ou d'allègement(s) (uniquement pour les candidats souhaitant entrer dans une démarche d'acquisition de la certification globale)**

En vous référant au tableau ci-après, en fonction de votre situation et de vos justificatifs précisez votre souhait :

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé.

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES

	Blocs de compétences du Titre Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Equivalences automatiques avec l'ancienne certification			
CBMA - Certificat de Branche Moniteur d'Atelier (par rétroactivité)	X	X	X
Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'atelier (Obtenu avant le 4 Janvier 2024)	X	X	X
Equivalences avec d'autres certifications professionnelles de niveau 4			
Titre professionnel ETI - Encadrant technique d'insertion		X	X
Titre à finalité professionnelle ETAIE – Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique		X	X
DEME - Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur	X		
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X		
Bac PRO ASPP – Accompagnement, soins et services à la personne	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X		
Titre à finalité professionnelle MM - Maître de maison en secteur médico-social et social	X		
CQP SN - Surveillant de nuit en secteur sanitaire, social et médico-social	X		
Titre à finalité professionnelle SVN - Surveillant Visiteur de Nuit	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 5			
BTS SPRS – Services et prestations des secteurs sanitaire et social	X		
Equivalences avec des certifications professionnelles de niveau 6			
DEETS – Diplôme d'état d'Educateur technique spécialisé	X	X	X
DEES – Diplôme d'état d'Educateur spécialisé	X		

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une correspondance avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demandent la validation à la CPNE-FP à partir d'une instruction argumentée, en passant par le mail ci-dessous Support.Certifications@opco-sante.fr.

Les correspondances par bloc sont précisées sur la fiche RNCP de France compétences.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Liste des documents à transmettre pour tous les étudiants :

- ☐ La fiche de candidature ci-jointe, dûment complétée et signée
- ☐ Une photo d'identité à déposer sur le **Web AURION**
- ☐ Une copie de la carte d'identité recto-verso ou passeport ou carte de séjour **en cours de validité**.
- ☐ Les photocopies de tous vos diplômes obtenus, à défaut l'attestation de réussite du rectorat.
- ☐ Un curriculum vitæ présentant de façon détaillée les formations antérieures, les expériences professionnelles.
- ☐ Une lettre de motivation détaillée de 1 à 2 pages décrivant le parcours professionnel, les motivations et les attentes de la formation

Pour les salariés :

- ☐ Une attestation de l'employeur précisant que le candidat est bien en fonction de moniteur d'atelier, son type de contrat, la durée le cas échéant
- ☐ Une attestation de prise en charge financière

Pour les demandeurs d'emploi :

- ☐ Une attestation de validation de projet par France Travail
- ☐ Une attestation validant un stage d'immersion de 70h
- ☐ Un document présentant l'avis d'un établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre d'une période de mise en situation professionnelle

Pour les personnes en reconversion professionnelle :

- ☐ Un document présentant l'avis d'un établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre d'une période de mise en situation professionnelle.

**[Retour du dossier et intégralité des pièces déposées sur le Web AURION
au plus tard le 09/03/2026](#)**

L'admission en formation s'effectue par des tests de positionnement d'une durée totale de 1h30 :

- Réalisation d'un écrit à partir d'un sujet (issu d'une situation professionnelle)
- Test d'auto-évaluation sur l'informatique

A l'issue des tests, un entretien oral de 30 minutes aura lieu avec un formateur.

La décision d'entrée définitive en formation est validée par une Commission Plénière à l'issue de l'admissibilité par ordre de complétude de dossier.

Vous êtes intéressé(e) par un contrat d'apprentissage ?

Prérequis : être âgé entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

Les étapes :

1. Candidater à la Formation de Moniteur d'atelier à l'ERTS d'Olivet

- Je dépose mon dossier complet dans les délais et me présente aux épreuves d'admission éventuelles

2. Etre admis à l'ERTS

- Je transmets mon dossier administratif

3. Rechercher un employeur

- Inscrivez-vous auprès du **CFA SMS/ UFA ERTS** en complétant le dossier de candidature sur le site www.cfasmms.fr
- Contactez le chargé de développement du CFA SMS au 02 36 41 12 19
- Orientez les employeurs vers le CFA SMS pour les aides financières afin que le CFA SMS appuie ma candidature.

Si je suis en situation d'handicap :

- Je transmets mon attestation RQTH

FINANCEMENT DE LA FORMATION

TITRE DE MONITEUR D'ATELIER

RENTRÉE 2026

Type de financement envisagé (sous réserve de l'accord) :

- ☐ Un financement OPCO. Précisez lequel :
- ☐ Plan de développement des compétences de l'établissement. Année :
- ☐ Contrat d'apprentissage
- ☐ Contrat de professionnalisation
- ☐ Contrat d'Etat. Précisez lequel :
- ☐ CPF de transition
- ☐ CPF individuel
- ☐ France Travail
- ☐ Autre :

Devis sur demande à contact.formations@erts-olivet.org

Pour les salariés :

Employeur :
Adresse de l'employeur :
Code Postal ____/____/____/____/____ Ville
Téléphone ____/____/____/____/____
E-mail du représentant de l'établissement :

Je soussigné(e) _____ Directeur, Directrice,

atteste autoriser Madame, Monsieur,

Nom : Prénom :

Poste occupé durant la formation :

à suivre **la formation Moniteur d'Atelier** sous réserve de réussite aux tests de positionnement.

Fait à

Le

Cachet de l'établissement

Signature Directeur

RÈGLEMENT DE POSITIONNEMENT des candidats à la formation préparant au TITRE DE MONITEUR D'ATELIER (Niveau IV)

Textes réglementaires de référence :

- **Référentiel de certification de la CPNE-FP du 18 janvier 2024**

Article 1 : Conditions de candidature

Peuvent se présenter aux tests de positionnement :

- Les salariés en ESAT et EA qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans les activités de production et dans les apprentissages,
- Les demandeurs d'emploi ou les personnes en projet de reconversion professionnelle qui souhaitent accéder au métier de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet.
- Tous les candidats devront avoir une expérience professionnelle d'au moins 70h, soit de par leur emploi, un stage ou une PMSMP.

Article 2 : Information aux candidats

Chaque session de formation peut accueillir au maximum 16 candidats.

Article 3 : Dossier de candidature

Les candidats :

- auront accès avant leur inscription aux modalités d'admission, au projet de formation et au règlement d'admission ;
- devront fournir les éléments suivants au dossier de candidature :
 - des éléments administratifs nécessaires au traitement de la candidature : copie d'un justificatif d'identité recevable et en cours de validité, justificatif des diplômes, titre ou validation des acquis professionnels (en référence à l'article 1 du présent règlement). Le cas échéant des justificatifs de stage, de stage de préparation, de participation au dispositif OASIS seront joints au dossier.
 - le cas échéant l'étude de financement de la formation envisagée
 - une lettre de motivation détaillée de 1 à 2 pages retraçant le parcours du candidat (social, professionnel et personnel) et présentant ses motivations d'orientation dans le secteur social et médico-social et pour le métier.
 - un curriculum vitae présentant de façon détaillée les formations antérieures, les expériences professionnelles, les stages,...
 - pour les candidats demandant à bénéficier d'un allègement de formation : fournir une demande écrite avec les justificatifs (voir protocole d'allègements).
 - pour les candidats en Post-VAE, fournir la notification de validation partielle du titre de Moniteur Atelier

Après examen de la conformité de leur dossier de candidature, les candidats seront convoqués à un test de positionnement et recevront une réponse écrite par e-mail ou par courrier.

Article 4 : Modalités de positionnement

Les modalités de positionnement sont identiques à tous les candidats. Les épreuves de positionnement comprennent :

Les objectifs de ces tests sont :

- Recueillir les informations utiles au positionnement
- Permettre à la personne de réaliser un écrit
- Evaluer son niveau des compétences en information et communication numérique

Les modalités possibles :

1. Réalisation par le candidat d'un test sur format papier préparé par l'organisme de formation et dont le contenu permet d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences concernant l'information et la communication numérique, en présentiel ou distanciel en synchrone et seulement s'il est possible pour l'organisateur de garantir par différents moyens que la personne complète elle-même le support. **(30min)**
2. Réalisation par le candidat d'un test en situation d'utilisation d'un ordinateur avec des demandes de réalisation d'opérations permettant d'évaluer les compétences concernant l'information et la communication numérique, en présentiel ou distanciel en synchrone et seulement s'il est possible pour l'organisateur de garantir par différents moyens que la personne complète elle-même le support. **(30min)**
3. D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, ainsi que d'étudier les équivalences et les demandes de parcours partiel, et d'individualiser son parcours. **(30min)**

Les objectifs sont :

- Positionner le futur formé et son parcours par rapport à la certification MA et repérer les éventuels allègements ou équivalences,
- Évaluer son niveau de maîtrise oral ou écrit de la langue française en vous appuyant par exemple sur les compétences décrites dans le Domaine 1 : « Communiquer en français » du référentiel CLEA.
- Questionner la motivation de la personne à l'entrée en formation, et identifier les conditions de réussite,
- Individualiser le parcours, préconiser en cas de besoin un accompagnement renforcé.

Durée : 30 mn maximum

Contenu et Modalités :

L'entretien de positionnement a lieu en présentiel ou en distanciel. Il est réalisé à partir du formulaire proposé par la CPNE-FP.

La partie 1 du formulaire, complétée par le candidat préalablement en préparation de l'échange, permet de s'assurer du niveau de maîtrise des savoirs de base à l'entrée en formation pour les demandeurs d'emploi ou les salariés en reconversion. Il permet aussi l'échange autour du parcours antérieur du candidat et des conditions de la réussite de la formation.

La partie 2 est un support partagé en entretien. Il est à renseigner par le responsable de la formation ou un formateur qui connaît le métier. Il sert à réaliser le positionnement et à élaborer les préconisations quant au parcours.

Au cours de l'entretien, le responsable de la formation s'attache, entre autres, à questionner :

- Les éléments du parcours pouvant permettre allègement ou dispense.
- Le niveau de maîtrise de la langue Française à l'oral.
- Le niveau de maîtrise du français à l'écrit et de l'informatique.
- La capacité d'investissement dans la formation et la compréhension de l'effort nécessaire à sa réussite.
- Les attentes vis-à-vis de la formation, les motivations effectives à réaliser le métier (pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion).

Par ailleurs, il présente la formation et s'assure de la bonne compréhension du contenu et des modalités d'organisation de la formation.

Article 5 : Commission de positionnement

La Commission de positionnement se réunit à l'issue de la session des épreuves d'admission. Elle est composée de la Directrice de l'ERTS ou de son représentant, du responsable de la formation du titre de Moniteur d'Atelier ou de son représentant.

Le positionnement donne lieu à un plan individuel de formation indiquant :

- l'accès immédiat ou non à la formation ainsi que les actions de remédiation à entreprendre pour pouvoir y accéder.
- les blocs suivis en formation.
- les épreuves par bloc auxquelles se présentera le candidat.
- la durée du stage d'alternance pour chaque bloc.
- la durée du stage court.

Le document est produit par la personne en charge du positionnement et validé par l'OF. Il est signé par le candidat, et l'employeur si la formation se déroule dans le cadre d'un contrat de travail.

En cas de difficultés importantes à l'écrit ou dans l'usage des outils informatiques, identifiées par l'organisme de formation à partir des tests, et pouvant empêcher le professionnel de suivre la formation ou d'accéder à la certification, des formations complémentaires avant l'entrée en formation (remise à niveau, dispositif CleA...) pourront lui être recommandées, ainsi qu'à son employeur, si celui-ci est partie prenante de la formation.

Article 6 : Financement

Les candidats qui envisagent la formation en situation d'emploi ou se trouvant dans un statut ouvrant droit à un financement de la part d'un OPCO, doivent entamer, dès leur inscription aux épreuves d'admission, les démarches nécessaires à une demande de prise en charge financière de leur formation.

Quel que soit votre statut, l'inscription en formation ne devient effective qu'à réception de l'attestation de financement de la formation.

Olivet, le 15 octobre 2025

Christophe GASPARD
Directeur Général de l'ARDEQAF
Directeur des établissements ERTS et CFAS



Document à lire et à conserver

ANNEXE au Règlement d'admission Formation préparant au Titre de Moniteur d'Atelier Rentrée 2026-2027

Calendrier prévisionnel

- Période d'inscription : **Du 15 octobre 2025 au 09 mars 2026**
- est de positionnement : **À réception de votre dossier de candidature complet**, vous serez convoqué(e) dans les meilleurs délais.

Coût de la formation 5 953.50€

Financement du coût pédagogique de la formation

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (OPérateur de COMpétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.

✚ Assistante de formation Janice RICHARDSON
✚ Ligne : 02.38.47.71.07
✚ Mail : ma@erts.olivet.org
✚ Responsable de formation : Julien GUILLAUME